Logo CFDT

[COMMUNIQUE DE PRESSE] REVALORISATION DES ALLOCATIONS CHÔMAGE : Une déception amère

La revalorisation des allocations chômage était à l’ordre du jour du Conseil d’administration de l’Unédic réuni ce matin.

La CFDT a proposé une augmentation de 4,5% des allocations chômage pour assurer le maintien du pouvoir d’achat des demandeurs d’emploi indemnisés.

Le contexte économique est marqué par une inflation moyenne de 5,4% (selon les prévisions en 2023, avec des prix de l’alimentaire bien au-dessus de la moyenne) qui pèse fortement sur le pouvoir de vivre des demandeurs d’emploi. L’allocation moyenne aujourd’hui est de 1077€ nets par mois pour les demandeurs d’emploi qui n’ont aucune activité pendant la période d’indemnisation.

De plus, il faut se rappeler que les demandeurs d’emploi ont subi de très fortes baisses de leurs droits à cause des deux dernières réformes de l’assurance chômage voulues par le gouvernement.

La CFDT s’est aussi appuyée sur la situation excédentaire de l’assurance chômage en 2022 pour argumenter sa revendication qui permet à la fois une revalorisation des allocations et une poursuite du désendettement indispensable à la pérennisation du régime.

Le patronat a fait une proposition de revalorisation à hauteur de 1,9% et n’a pas voulu négocier.

La CFDT a été contrainte de s’abstenir, ainsi que les autres organisations syndicales, afin qu’une décision de revalorisation des allocations puisse être appliquée. Une opposition aurait conduit à une absence de décision qui aurait pénalisé les demandeurs d’emploi.

La CFDT a pris ses responsabilités mais regrette avec amertume la décision patronale d’une revalorisation trop faible des allocations chômage.

DÉCLARATION DE OLIVIER GUIVARCH SÉCRÉTAIRE NATIONAL DE LA CFDT

pouce en bas
Documents
REVALORISATION DES ALLOCATIONS CHÔMAGE Une déception amère